



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le huit novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 20  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 30 octobre 2018

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Bernard HOUZEAU.

**Absents excusés** :

Evelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,  
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,  
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,  
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,  
Benoît COQUAND, ayant donné pouvoir à Philippe GOUGEON,  
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h22

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

### FINANCES

#### DL.18.082 - Remboursement frais bancaires – SARL Le camion gourmand

**Christian DUMAS expose** :

Dans le cadre de la TLPE 2016, la commune a émis un titre de recette pour la SARL le camion gourmand de 180,88 €. Or cette société a été vendue en août 2016.

La société a été poursuivie pour non-paiement de ce titre par la trésorerie. Ces poursuites ont entraîné des frais bancaires pour la société à hauteur de 104 €.

La commune a annulé le titre de la TLPE mais la société demande à être remboursée des frais bancaires.

Après présentation à la commission « Finances - Ressources humaines » du 15 octobre 2018, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le remboursement des frais bancaires pour 104 € à la SARL le camion gourmand.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 14 novembre 2018

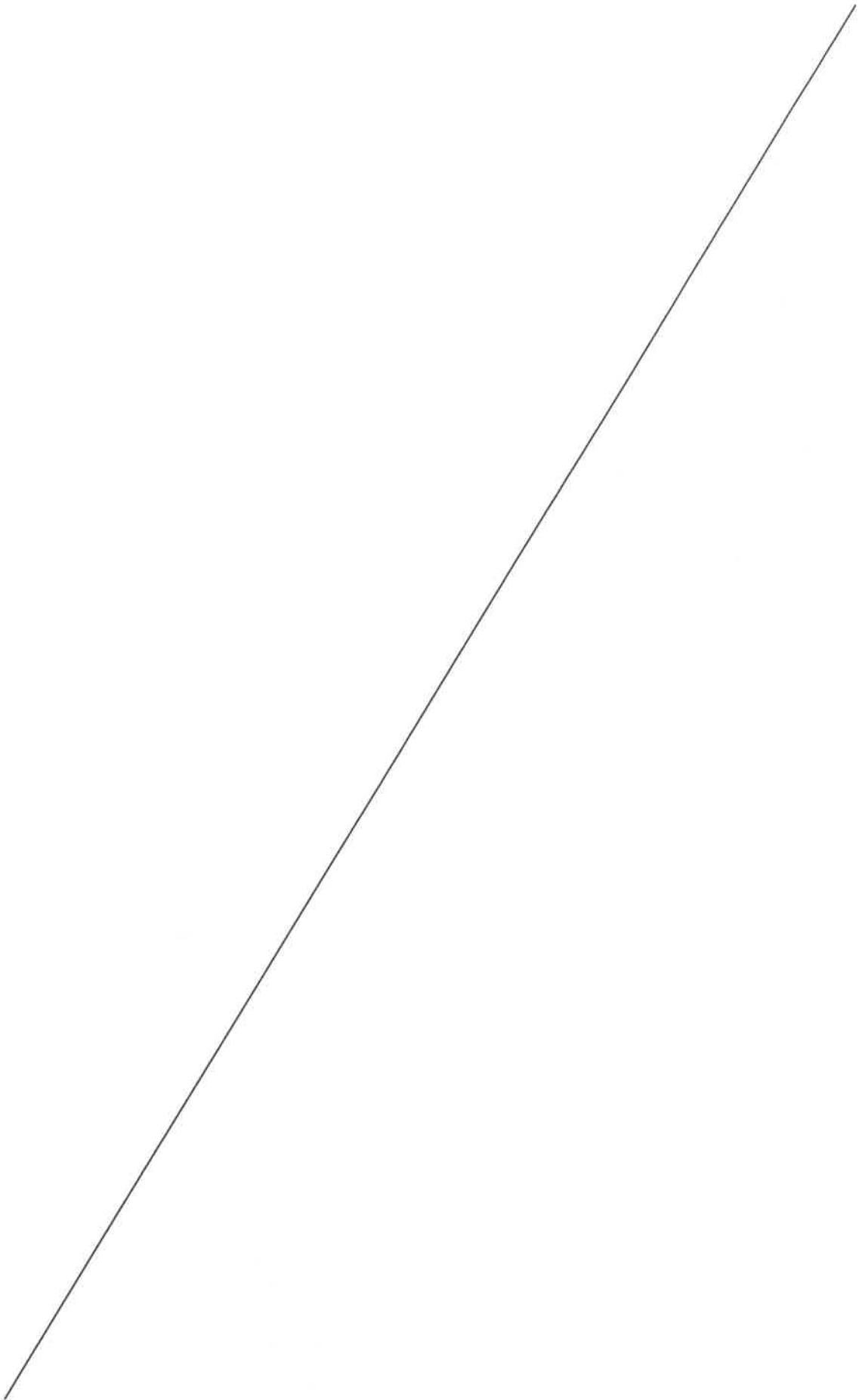
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 15 novembre 2018

Publication le : 15 novembre 2018

Notification le : 15 novembre 2018

Le Maire  
Christian DUMAS





**Acte à classer****DL-18-082****1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2018-11-15T11-55-20.00 ( MI213577516 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20181108-DL-18-082-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Remboursement frais bancaire - SARL le camion gourmand

Date de décision : 08/11/2018



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetairesActe : DL.18.082-FIN-Remboursement  
frais bancaires / SARL Le camion  
gourmand.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 15/11/18 à 11:55

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 15/11/18 à 11:55

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 15/11/18 à 12:02